

LES CONDITIONS DE L'INCLUSION DANS UN CONTEXTE PARADOXAL: réflexions autour de la Ville de Saguenay

Jorge Frozzini¹

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Résumé

Le Canada et le Québec sont souvent décrits comme des endroits accueillants envers les immigrants. Toutefois, les données et le vécu des (im)migrants remettent en question cette image idéalisée de ce pays du Nord-Global. Dans cette analyse critique, nous soulignons un paradoxe qui se met en place à la lumière d'un regard systémique qui tient compte de données nationales et régionales ainsi que des lois et des actions locales (municipales). Deux éléments sont ainsi notables : (1) la présence de lois et de règlements restrictifs à la porte d'entrée jumelée avec une vision utilitariste (objectivant) des (im)migrants ; et (2) une volonté d'inclusion de ces derniers qui dénote une ouverture envers l'autre. Ces éléments créent un paradoxe où les conditions de l'inclusion sont toujours remises en question et appelées à se rapprocher du discours économique qui réduit les dimensions humaines à un seul facteur : combler les besoins. Pourtant, ce même contexte permet la remise en question de cette vision et cela pour les mêmes raisons afin de favoriser la valorisation d'autres dimensions propres au bien-être humain. Cet état de fait crée une tension pouvant ralentir la mise en place d'actions favorisant l'inclusion des (im)migrants.

Mots-clés: paradoxe; immigration; Saguenay; Canada.

¹ Professeur en communication à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et membre du Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI). jorge.frozzini@uqac.ca

AS CONDIÇÕES PARA A INCLUSÃO EM UM CONTEXTO PARADOXAL: reflexões sobre a Cidade de Saguenay

Resumo

O Canadá e o Quebec são frequentemente descritos como lugares acolhedores para imigrantes. No entanto, os dados e as experiências dos (i)migrantes desafiam esta imagem idealizada deste país global do norte. Nesta análise crítica, destacamos um paradoxo que está emergindo à luz de uma perspectiva sistêmica que leva em conta dados nacionais e regionais, bem como leis e ações locais (municipais). Dois elementos são, portanto, notáveis: (1) a presença de leis e regulamentos restritivos na porta de entrada, juntamente com uma visão utilitária (objetiva) dos (i)migrantes; e (2) um desejo de sua inclusão que denota abertura para o outro. Estes elementos criam um paradoxo em que as condições de inclusão são sempre questionadas e chamadas a aproximar-se do discurso económico que reduz as dimensões humanas a um único factor: a satisfação das necessidades. No entanto, este mesmo contexto permite que esta visão seja desafiada pelas mesmas razões, a fim de promover a valorização de outras dimensões do bem-estar humano. Esta situação cria uma tensão que pode retardar a implementação de acções que promovam a inclusão de (i)migrantes.

Palavras chave: paradoxo; imigração; Saguenay; Canadá

THE CONDITIONS OF INCLUSION IN A PARADOXICAL CONTEXT: reflections about the City of Saguenay

Abstract

Canada and Quebec are often described as welcoming places for immigrants. However, the data and experiences of (im)migrants challenge this idealized image of this country of the Global-North. In this critical analysis, we highlight a paradox that is emerging in the light of a systemic perspective that considers national and regional data as well as local (municipal) laws and actions. Two elements are thus notable: (1) the presence of restrictive laws and regulations at the gateway coupled with a utilitarian (objectifying) vision of (im)migrants; and (2) a desire for their inclusion that denotes openness towards the other. These elements create a paradox in which the conditions of inclusion are always questioned and called upon to move closer to the economic discourse that reduces the human dimensions to a single factor: satisfying needs. Yet, this same context allows this vision to be challenged for the same reasons in order to promote the enhancement of other dimensions of human well-being. This situation creates a tension that can slow down the implementation of actions promoting the inclusion of (im)migrants.

Keywords: paradox; immigration; Saguenay; Canada.

Cet essai se veut une analyse critique d'un paradoxe agissant dans un contexte de prise en compte de la diversification de la diversité (VERTOVEC, 2007) et de la tension qui est créée. Dans cet article, nous allons, en premier lieu, exposer le contexte de la condition socioéconomique difficile des (im)migrants au Canada et au Saguenay afin de mieux comprendre les problèmes auxquels ces personnes sont confrontées. En deuxième lieu, nous présenterons les principes agissants dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui est gérée et appliquée par le palier fédéral tout en l'illustrant avec les restrictions que les travailleurs étrangers temporaires (TET) doivent subir. Par la suite, nous abordons le deuxième élément du paradoxe (la volonté d'inclusion et d'ouverture envers l'autre) à l'aide de l'initiative de concertation effectuée par la Ville de Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous terminons cette analyse critique en revenant sur le paradoxe et en portant attention sur la « tension » qui est créée dans ce contexte.

1.CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DES (IM)MIGRANTS AU CANADA ET AU SAGUENAY

Le Canada jouit encore d'une bonne réputation à l'international en ce qui concerne les opportunités offertes aux immigrants. Toutefois, la réalité est loin de refléter ce discours. Ainsi, nous savons que les (im)migrants² sont confrontés, encore aujourd'hui, à des taux de chômage élevés (BOUDARBAT ; BOULET, 2010 ; BOUDARBAT ; CONNOLLY, 2013 ; RIOUX, 2015) et à un écart des revenus qui s'est accentué par rapport au reste de la population (PENDAKUR ; PENDAKUR, 2015 ; POSCA, 2016). D'ailleurs, la plupart des immigrants récents ne trouvent pas un emploi dans leur domaine (GIRARD ; SMITH ; RENAUD, 2008). Rajoutons à cela la précarité des conditions de travail dans un contexte de

² Cette graphie (SHARMA, 2001) permet de signifier les similitudes des conditions sociales et les différences de statut entre migrants et immigrants.

mondialisation (FROZZINI ; GRATTON, 2015 ; FROZZINI ; LAW, 2017a) qui ne favorise pas l'inclusion des travailleurs et la question des statuts que limite leurs droits et légitime les inégalités (SHARMA, 2006, 2015) sans compter les problématiques concernant les politiques de gestion de la diversité, dont l'interculturalisme au Québec. Ce dernier demeure une notion floue dans les écrits gouvernementaux et reste axé sur les questions économiques (considération de l'(im)migration en ces termes) et l'imposition du pouvoir (volonté) de la majorité sur les minorités (FROZZINI, 2014 ; ROCHER ; WHITE, 2014). À la lumière de ces éléments, nous pouvons avancer que cette politique de gestion de la diversité est difficilement interculturelle.

De plus, dans un contexte où la discrimination raciale est documentée partout dans les économies occidentales (EDO ; JACQUEMET, 2014), les préjugés jouent un rôle important (CHICHA, 2013 ; MARFOUK, 2013 ; TIBOULET et al., 2012) et peuvent nuire à la resocialisation³ des (im)migrants. Ainsi, nous entendons encore l'idée selon laquelle « l'(im)migrant est un profiteur du système ». Par exemple, il n'est pas rare d'entendre que « les immigrants profitent des prestations de l'État »⁴. Pourtant, nous savons que les prestations octroyées aux (im)migrants n'ont pas un grand effet sur le système de distribution des bénéfices au Canada (GREEN ; RIDDLE, 2018). Ce type de

³ « Habituellement, on utilise le terme intégration, mais ce dernier fait référence à l'effacement de l'autre (*integer*, qui n'a pas été touché). Étant donné que ce n'est pas ce qui est souhaité dans un idéal interculturel, nous utilisons le terme resocialisation. Nous reprenons ici la définition de la socialisation de Guy Rocher selon laquelle elle est : « le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie les éléments socio-culturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre » (Rocher, 2010, p. 131). Le néo-Québécois va donc entreprendre l'apprentissage et l'intériorisation des éléments socio-culturels du nouveau milieu afin de s'y adapter tout en conservant certains traits culturels. Notons que les expériences et les acteurs en contact avec ces personnes auront un rôle capital dans ce processus. Delà l'importance d'interactions ayant un caractère convivial. » (FROZZINI ; GONIN ; LORRAIN, 2019, notice 1).

⁴ Comme lors de commentaires mis sur la page Facebook du journal télévisée TVA suite à la tragédie survenue le 19 février 2019 où sept enfants d'une famille de réfugiés syriens périssent dans un incendie dans la ville de Halifax en Nouvelle-Écosse. Voir le site Web : <https://bit.ly/2Si9qpA> (dernière visite le 24 février 2019)

préjugés n'est pas étrange au fait d'avoir une population native qui n'est pas en règle générale très favorable à l'immigration (GRIFFITH, 2014). En effet, nous savons que la population affiche trois attitudes envers l'immigration : le premier tiers à une attitude positive, le deuxième tiers a une attitude conditionnelle (selon un contexte économique favorable ou non, son opinion va bouger) et le dernier tiers a une attitude négative (BESCO ; TOLLEY, 2018). Selon Besco et Tolley (2018), ce sont les institutions politiques qui ont permis d'éviter une montée du sentiment anti-immigration et anti-multiculturel. Toutefois, aujourd'hui, nous ne pouvons pas prétendre que cette donnée historique n'a pas changé à la lumière des événements des dernières années au Québec où nous observons une remise en question de l'immigration par plusieurs partis politiques dont celui de la Coalition Avenir Québec (CAQ) qui a pris le pouvoir au Québec en 2018. Cette dernière a fait campagne, entre autres, en remettant en question la présence et les demandes provenant des (im)migrants. Ainsi, parmi les arguments avancés par la CAQ, nous pouvons mentionner : (1) le nombre trop élevé d'immigrants sur le territoire (voulait réduire le quota d'immigrants par année⁵) ; et (2) l'abus de la générosité des Québécois par les immigrants (principalement non chrétiens) qui voudraient imposer leurs valeurs (BARBEAU, 2018 ; RADIO-CANADA, 2018).

Les changements, en ce qui concerne le regard qu'une bonne partie de la population québécoise peut porter envers l'(im)migration, se situent dans un contexte global où la criminalisation de la migration est bien documentée. Ainsi, lors des vingt dernières années, le Canada « [...] had increased immigration detention, strengthened border controls, and enhanced its international cooperation in the fight against irregular migration. » (ATAK ; SIMEON, 2018, p.6) Ces changements ne favorisent pas la mise en place de conditions propices à l'inclusion, car on permet la remise en question de la

⁵ Pendant leur campagne électorale et lors des premiers mois au pouvoir, la CAQ a annoncé leur volonté de diminuer les quotas d'immigration à 40 000 (<https://bit.ly/2M1Lgge>). Toutefois, récemment, ils ont fait volte-face et proposent une augmentation dès 2020 : <https://bit.ly/2XXrHQ6>.

présence même des (im)migrants sur le territoire. Cette ambiance permet ainsi la reproduction d'un discours défavorable envers l'(im)migration et le maintien de la discrimination et de l'exclusion au sein des systèmes (FROZZINI, 2017).

Dans ce contexte, nous pouvons observer deux effets notables : le manque fondamental de pouvoir parmi les travailleurs (im)migrants (particulièrement pour les plus précaires) et un écart (économique et social) entre ces derniers et la population locale. Ces effets entravent le rapprochement entre les Québécois au-delà de leurs différences en matière d'emploi et d'origine. De plus, en région, deux autres problèmes se rajoutent : le manque de soutien/services auprès des (im)migrants et l'isolement/solitude de ces derniers. Les deux derniers constats sont liés au fait, entre autres, que les (im)migrants résident en petit nombre dans les régions, dont au Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ). En effet, nous retrouvons 1069 personnes au SLSJ pour la période de 2005 à 2014 pour un total de 367 049 personnes dans l'ensemble de la province (MIDI, 2016a). Montréal a le plus grand nombre d'(im)migrants avec une proportion de 58,9 % du total national (MIDI, 2016a, 2016 b). Cette situation demeure malgré les efforts d'attraction de cette population dans d'autres zones urbaines du Québec (VATZ-LAAROUSSI, 2005). En dépit de cette faible représentation en nombre, parmi les 1069 personnes (im)migrantes résidant au SLSJ, il y a une présence non négligeable de personnes issues de pays d'Afrique (35,4 %), des Amériques (21,4 %) et de l'Asie (11,4 %) (MIDI, 2016a).

Nous savons que la majorité de cette population (im)migrante connaît le français (73,1 %) et qu'elle a une scolarité de plus de 12 années d'études (69,4 %) (MIDI, 2016a). Toutefois, comme ailleurs dans la province, nous savons que les (im)migrants souffrent de discrimination en emploi (FORSTENLECHNER ; AL-WAQFI, 2010 ; JONES ; LEWIS, 2011 ; TIBOULET et al., 2012), de problèmes de reconnaissances des acquis (BANERJEE ; PHAN, 2014), etc. Pour plusieurs d'entre eux, on parle d'une situation d'hyper-précarité (FROZZINI ; LAW, 2017a, 2017b ; LEWIS et al., 2015 ; ZOU, 2015), c'est-à-dire la jonction entre un emploi précaire et un statut d'immigration précaire. Une situation d'hyper-

précarité fait en sorte que les (im)migrants peuvent être plus facilement exploités et marginalisés ce qui les rend très vulnérables. Pour plusieurs, cette situation les place dans un cercle vicieux de pauvreté d'où il est difficile de s'en sortir (FROZZINI; LAW, 2017a). Soulignons qu'à l'ensemble de ces difficultés s'ajoutent les défis propres au parcours migratoire et celui de la resocialisation (FROZZINI; GONIN; LORRAIN, 2019), dont l'apprentissage de nouveaux codes culturels, etc.

Outre les problématiques déjà mentionnées, les (im)migrants doivent aussi affronter un contexte régional où leur visibilité (traits physiques, linguistiques, etc.) est accentuée par leur faible présence (0,3 % de la population immigrante provinciale admise entre 2006-2015) (MIDI, 2017) et par le regard stéréotypé de la majorité (CARDU; SANSCHAGRIN, 2002) qui peut être, entre autres, accentué par la presque absence de contact (ALMEIDA et al., 2015). Ainsi, plus particulièrement dans les régions, la question de la rétention⁶ des (im)migrants est capitale, mais dans les faits, elle est très faible avec un solde négatif de -710 personnes en 2016-2017 pour le SLSJ (ISQ, 2018). La rétention est capitale parce que nous sommes dans un contexte où il y a une pénurie de la main-d'œuvre (NORMAND, 2018; POSCA, 2019a, 2019 b) et un vieillissement de la population (CÔTÉ; SAVARD; SCARFONE, 2017) qui porte préjudice à la structure socioéconomique du Québec.

Outre ces caractéristiques qui démontrent le manque de pouvoir des (im)migrants, et même si les dynamiques peuvent changer d'une localité à une autre, en région, ils doivent affronter un sentiment d'isolement propre au manque de réseaux (communautés, familles ou amis qui peuvent orienter et aider les personnes). Cette situation ne favorise pas la création de liens de confiance entre Québécois de diverses origines ni les relations harmonieuses. De plus, la méfiance alimentée par des discours défavorables qui ont des

⁶ Cette idée fait référence au fait que plusieurs des (im)migrants qui s'établissent en région, après quelques années, repartent pour la métropole (Montréal), d'autres villes ou d'autres provinces.

sources lointaines envers les immigrants et les minorités (ANCTIL, 2017) ne nous aide pas à défaire des préjugés et à prévenir la discrimination.

2. LOI RESTRICTIVE : LES PRINCIPES

Outre les données précédentes qui font état de la situation socioéconomique des (im)migrants, nous devons penser aux structures administratives et juridiques qui ont une influence sur l'ordre social. D'ailleurs, les structures juridiques constituent « the legal forms of social life » (NOVIKOVA, 2008, p.13). Leur analyse nous permet de comprendre les règles permettant la normalisation des comportements et des corps en les sanctionnant dans l'espace et le temps. Ainsi, dans le cas qui nous concerne, le Canada s'est doté à travers le temps d'une pluralité de lois, de règlements et de programmes en matière d'immigration tant au palier fédéral que provincial. Au sein de cet environnement complexe, le palier fédéral est celui qui dispose du pouvoir décisionnel dans ce domaine. Certaines provinces favorisent d'ententes particulières comme le Québec qui peut choisir ses immigrants (à l'exception des réfugiés) avec le consentement du fédéral. Cette dernière suit les lois canadiennes et instaure ses propres restrictions. Par exemple, ils octroient le certificat de sélection du Québec (CSQ) avec lequel les personnes peuvent par la suite pouvoir postuler pour l'obtention de la résidence permanente au Canada. Au début de 2019, le gouvernement du Québec a indiqué sa volonté d'éliminer 18 000 dossiers de demandes effectuées par des travailleurs qualifiés en invoquant des raisons administratives (l'accumulation du retard dans leur traitement) et d'adéquation de la main-d'œuvre immigrante à l'économie⁷. Cette décision fait partie du projet de loi 9 (devenu loi le 16 juin 2019) visant à changer la loi québécoise d'immigration afin de la rendre plus restrictive en ce qui concerne la sélection des immigrants (connaissance de la langue et les

⁷ Il y a une injonction qui les a empêchés de les annuler et demande de continuer à les traiter : <https://bit.ly/2T1MD73> (dernière visite le 24 février 2019). Cette injonction a été entendue par la Cour suprême qui leur a donné raison et a obligé le gouvernement à continuer à traiter les dossiers : <https://bit.ly/2tFcltk> (dernière visite le 27 février 2019)

besoins en emploi) et permettre une plus grande surveillance de ces derniers⁸. Ces initiatives démontrent la vision utilitariste que le palier provincial poursuit tout comme le fédéral comme nous le verrons avec la principale loi en immigration.

C'est le palier fédéral qui gère la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*⁹ et qui crée les programmes permettant l'entrée et le séjour des résidents temporaires comme le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Faute d'espace, nous ne pouvons pas traiter de ce dernier en détail. Toutefois, nous pouvons dire qu'il est remis en question, entre autres, à cause de la discrimination systémique créée (CARPENTIER ; Fiset, 2011). Plusieurs écrits effectuent une analyse critique de ce programme et ses variantes en soulevant les problématiques profondes qui sont générées comme l'impossibilité d'avoir accès à la résidence permanente ou les difficultés à l'avoir, la limitation des droits de mobilité et d'association, etc. (FROZZINI, 2017 ; GOLDRING ; LANDOLT, 2013 ; GRIFFITH, 2014 ; LANDOLT ; GOLDRING, 2013 ; NAKACHE, 2013 ; NAKACHE ; DIXON-PERERA, 2016 ; VALIANI, 2013). D'ailleurs, mise à part des programmes, le statut de la personne constitue un des principaux facteurs de discrimination en matière d'accès aux services et à des privilèges sur le territoire canadien (FROZZINI, 2017 ; FROZZINI ; LAW, 2017a ; LANDOLT ; GOLDRING, 2013). Ne voulant pas effectuer une longue description des lois et des statuts, faute d'espace, nous voudrions nous concentrer autour de certains objectifs clés en matière d'immigration propres à

⁸ Le gouvernement a affirmé son souhait d'éliminer les dossiers qui resteront des 18 000 lorsque cette loi sera adoptée : <https://bit.ly/2VtfG01> (dernière visite le 27 février 2019). Le projet de loi a reçu la sanction de l'Assemblée nationale le 16 juin 2019 (<https://bit.ly/2UO3gz9>). L'article 28 stipule : « Il est mis fin à toute demande présentée au ministre dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés avant le 2 août 2018 si, le 16 juin 2019, il n'a pas pris de décision de sélection, de refus ou de rejet concernant cette demande. » Cette loi change aussi d'autres lois dont celle en immigration. Parmi les changements introduit il y a le chapitre M-16.1 et son article 4, paragraphe 9 qui se lit comme suit maintenant : « évaluer l'apport de l'immigration au Québec en assurant un suivi du parcours des personnes immigrantes afin de connaître notamment leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail ».

⁹ <https://bit.ly/2TfAxGJ>

la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* tout en effectuant des liens avec la situation des travailleurs étrangers temporaires (TET). Cette analyse nous permettra d'illustrer les problématiques liées aux conceptions profondément ancrées dans ces lois et qui restreignent la portée de l'inclusion. Ainsi, cette Loi stipule :

3 (1) En matière d'immigration, la présente loi a pour objet :

- a) de permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques ;
- b) d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel du Canada dans le respect de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel ; [...]
- c) de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration ;
- d) de veiller à la réunification des familles au Canada ;
- e) de promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne ; [...]
- g) de faciliter l'entrée des visiteurs, étudiants et travailleurs temporaires qui viennent au Canada dans le cadre d'activités commerciales, touristiques, culturelles, éducatives, scientifiques ou autres, ou pour favoriser la bonne entente à l'échelle internationale ;
- h) de protéger la santé et la sécurité publiques et de garantir la sécurité de la société canadienne ;
- i) de promouvoir, à l'échelle internationale, la justice et la sécurité par le respect des droits de la personne et l'interdiction de territoire aux personnes qui sont des criminels ou constituent un danger pour la sécurité ;
- j) de veiller, de concert avec les provinces, à aider les résidents permanents à mieux faire reconnaître leurs titres de compétence et à s'intégrer plus rapidement à la société. (articles 3.1a, b, c, d, e, g, h, i et j)

À la lecture de ces articles et en prenant en compte que le Canada choisit ses immigrants – si nous prenons seulement en compte les articles 3.1a et 3,1 c

– un premier élément à souligner est la réduction des individus à leurs seules capacités à apporter de bénéfiques, particulièrement économiques, à la société canadienne (SAGER, 2012). Nous pouvons avancer que c'est un calcul de coûts et bénéfiques qui est à la source d'une objectivation des individus et de leur classification en bon ou mauvais candidat à l'immigration. Cette capacité de gestion et donc de contrôle de l'autre (FROZZINI, 2014 ; FROZZINI ; GRATTON, 2015) que le Canada se donne, à l'aide de divers moyens (les lois, les règlements, les normes¹⁰, etc.), pour extraire le maximum de bénéfiques est encore plus évidente dans le cas des TET. En effet, ils constituent une catégorie, pour ne pas dire une classe sociale (SAGER, 2012), d'individus se trouvant au sein d'un système limitant considérablement leurs droits et libertés (FROZZINI, 2017 ; FROZZINI ; LAW, 2017a).

En reprenant les autres articles de loi, notons que la recherche de bénéfiques pour la société canadienne est la constante qui traverse l'ensemble du texte. S'il est vrai que les articles 3.1d, 3.1e, 3.1i et 3.1j semblent promouvoir un certain souci envers l'autre dans un esprit de bonne entente, nous devons dire que dans le cas des TET, certaines d'entre elles ne s'appliquent pas nécessairement. Par exemple, ce ne sont pas tous les travailleurs qui peuvent faire venir leurs familles (c'est le cas des travailleurs saisonniers et ceux travaillant dans les fermes) (FROZZINI, 2017 ; NAKACHE, 2013). De plus, Citoyenneté et Immigration Canada indique, dans leur site Web, que les époux, conjoints et enfants peuvent accompagner une personne au Canada si elles remplissent une série de conditions, par exemple, l'obtention d'un visa de résidence temporaire ou l'absence d'un casier judiciaire¹¹.

¹⁰ Les normes et les valeurs peuvent être utilisées afin de permettre des gains politiques en se penchant sur la gestion de l'autre. Cette instrumentalisation a été observée lors du débat autour des « valeurs publiques communes » (LABELLE, 2012) et celui autour de la « Charte des valeurs québécoise » où les (im)migrants devaient de facto accepter ces valeurs « universelles » ainsi que les restrictions inhérentes aux textes proposés. Voir le dossier de Radio-Canada intitulé : La charte des valeurs, entre division et inclusion (<http://bit.ly/1luUyOC>) pour une bonne description des différents points de vue exprimés.

¹¹ Voir le site Web du CIC : <http://bit.ly/1TUNKLx> (dernière visite le 22 février 2019).

Les articles 3.1h et 3.1i ont la fonction d'indiquer clairement que des personnes ayant eu des comportements jugés indésirables ne seront pas admises sur le territoire, mais aussi, ces articles laissent entendre implicitement que toute personne venant de l'extérieur peut constituer un danger. Pour cette raison, on exige des papiers spécifiques aux TET qui peuvent appliquer à la résidence permanente, par exemple, un certificat de police du pays d'origine et de tout pays où la personne a passé plus de six mois. Ces mesures ont deux fonctions : (1) rassurer la population locale quant aux antécédents des personnes venant sur le territoire et (2) écarter des individus pouvant « représenter un danger pour la société ». Notons que la notion de danger est très floue, car des individus avec des antécédents mineurs avec la justice sont mis au même pied d'égalité (dans l'imaginaire social¹²) avec ceux ayant participé à des actes violents. Si, le contrôle et l'idée de bon et de mauvais (im)migrant sont toujours présentes, il faut aussi souligner que l'approche de la réhabilitation et celle du payement de ses fautes envers la société ne semblent pas être prises en compte¹³. N'oublions pas que l'article 3.1h fait aussi mention de la « santé », autrement dit, cet article fait référence à l'état de santé des (im)migrants. Ainsi, toute personne voulant entrer et rester sur le territoire doit passer des examens médicaux afin de démontrer qu'elles sont en bonne santé et donc qu'elles ne constitueront pas un poids « économique et social » pour le gouvernement canadien¹⁴.

¹² Nous reprenons la définition donnée par Charles Taylor selon laquelle un imaginaire social est « [...] the ways people imagine their social existence, how they fit together with others, how things go on between them and their fellows, the expectations that are normally met, and the deeper normative notions and images that underlie these expectations. » (TAYLOR, 2007, p.23). En suivant cette définition, les personnes ayant été décrites comme des dangers potentiels ne peuvent pas être mises au même pied d'égalité avec « celles » dont « nous » pensons en faire partie, c'est-à-dire celle qui est « accueillante » et « pacifique ». En somme, le « Nous québécois ou canadiens ».

¹³ Voir le FW1-Guide des travailleurs étrangers de Citoyenneté et Immigration Canada pour constater leur absence.

¹⁴ Il est, pour le moins, surprenant de constater que des individus en santé à leur arrivée au Canada sont surreprésentés lors des traitements de maladies au travail (CÔTÉ, 2014; CÔTÉ et al., 2015). Cela laisse supposer que leur santé est affectée pendant leur processus d'inclusion

En ce qui concerne les articles 3.1e et 3,1 j, nous verrons que des efforts sont consentis. D'ailleurs, à l'échelle locale ou municipale, il y a une vraie volonté afin d'y arriver. Nous y reviendrons dans la prochaine section.

La description précédente nous a permis de nommer l'idée soutenant la conception de l'(im)migration au Canada, c'est-à-dire la gestion de données économiques (les individus) afin d'extraire le plus d'avantages possible. Cette idée donne le ton aux règlements régissant les TET en ne leur octroyant pas les mêmes avantages dont d'autres catégories de ressortissants étrangers peuvent bénéficier. D'ailleurs, l'article 3.1g dit clairement que le gouvernement va « faciliter l'entrée » des TET. C'est ainsi que leur entrée est strictement encadrée par la structure du travail temporaire qui leur est imposé. Qui plus est, pour la première fois dans l'histoire canadienne, depuis 2008, le nombre de personnes ayant un statut temporaire a dépassé celui de ceux qui arrivent avec la résidence permanente (BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA, 2009).

Les sections précédentes permettent de mettre en lumière le premier élément de la condition agissante (paradoxe) au sein du Canada et du Québec, c'est-à-dire la présence de lois et des règlements restrictifs à la porte d'entrée jumelée avec une vision utilitariste (qui objective) des (im)migrants. Dans la prochaine section, nous effectuons l'état de l'organisation qui s'effectue au moment d'écrire ces lignes dans la ville de Saguenay. Nous verrons que cette mobilisation constitue un exemple du deuxième élément de la condition agissante, c'est-à-dire la volonté d'inclusion qui dénote une ouverture envers l'autre.

3. VOLONTÉ D'INCLUSION À L'ÉCHELLE MUNICIPALE : LA VILLE DE SAGUENAY

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs acteurs provinciaux et régionaux s'activent au Québec. Par exemple, il y a plus de cinq ans, le

(après leur (im)migration) et que des facteurs de risque associés au parcours d'(im)migration sont présents.

gouvernement de la province du Québec (Canada) a entamé des études permettant de proposer des solutions à la pénurie de main-d'œuvre annoncée dans les années à venir (FRQSC-MIDI, 2014). Pour ces derniers, cette pénurie devait être comblée en valorisant le potentiel, entre autres, des immigrants récents. Plus récemment, et en lien avec la tendance mondiale de transférer de plus en plus de pouvoirs en matière d'immigration aux municipalités (voir le texte de Larouche-LeBlanc dans ce dossier), plusieurs municipalités ont entamé une évaluation de leurs ressources et de leurs besoins en ce qui concerne l'immigration dans leurs territoires. Parmi ces villes, il y a celle du Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À la demande de sa nouvelle mairesse, Mme Josée Néron (élue en novembre 2017), la ville a entamé une évaluation de l'état de la situation, ainsi qu'un portrait de l'immigration. Cette demande s'inscrit dans la volonté de cette nouvelle administration de « [...] faire de l'immigration une priorité en accordant de l'importance à celle-ci comme étant une des solutions immédiates à ses défis majeurs sur les plans du développement économique et du déclin démographique » (VILLE DE SAGUENAY ; FOGLIA, 2018, p.2). Les travaux débutent à l'été 2018 avec une nouvelle employée à qui l'on confie le dossier. La ville se donne comme objectif : « L'élaboration d'un plan d'action concerté en lien avec la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Saguenay. » (VILLE DE SAGUENAY, 2018). Les travaux pour l'élaboration du plan d'action sont divisés en quatre temps : (1) réalisation de l'état de la situation et du portrait des services et des initiatives en matière d'immigration ; (2) la création de comités de travail avec les partenaires consultés ; (3) l'élaboration d'un plan d'action concerté et (4) l'évaluation du processus.

Chacune de ces phases s'effectue en mobilisant et en consultant les partenaires, c'est-à-dire les « organisations, organismes, services, initiatives et personnes-ressources qui travaillent de près ou de loin auprès de personnes immigrantes et/ou qui ont une expertise en matière d'immigration, d'interculturalité, d'inclusion et de diversité. » (VILLE DE SAGUENAY, 2018, p.4). Ainsi, l'agente de projet-Immigration consulte 51 organisations, effectue 51

rencontres individuelles et analyse 30 questionnaires envoyés aux partenaires (VILLE DE SAGUENAY, 2018).

Lorsque le portrait et l'état de la situation ont été effectués, la Ville de Saguenay organise une présentation des faits saillants sur l'état de situation de l'immigration, des services et des initiatives auprès des partenaires le 6 décembre 2018. C'est lors de cette journée qui se forment aussi les comités de travail autour de trois enjeux identifiés lors des consultations : « (1) l'établissement durable, (2) le rapprochement et dialogue interculturel et (3) l'adéquation main-d'œuvre/emploi/formation/compétences ». Le quatrième enjeu « Partenariats stratégiques et positionnement territorial » devant se faire en même temps par les groupes ainsi formés. Les divers comités se sont réunis lors de douze rencontres pendant les mois de janvier et février 2019. Fait intéressant à noter, étant donné l'enthousiasme des partenaires chaque comité a été divisé en deux sur deux jours pour des rencontres de deux heures afin de permettre la participation à l'ensemble des partenaires présents sur le territoire de la ville. La responsable du dossier a proposé un plan d'action issu de cet effort collectif en mars 2019 pour que les instances interviennent (élus) et les ajustements nécessaires puissent être effectués. Le but avoué était d'effectuer un lancement en avril ou mai 2019¹⁵.

Le travail de ces comités s'est déroulé dans une ambiance qui démontrait la bonne volonté des participants et le souci de vouloir trouver des solutions afin de permettre un meilleur séjour et établissement aux (im)migrants¹⁶. Chaque participant a pu s'exprimer et expliquer les problèmes auxquels ils se confrontent lorsqu'ils essaient de faire avancer les dossiers des (im)migrants ou lorsqu'ils essaient d'améliorer leur séjour ou leur établissement. La recherche

¹⁵ À ce jour (4 juin 2019), le projet de plan d'action a passé sa première étape avec son adoption à l'unanimité par les élus de la Ville de Saguenay le 1^{er} avril 2019. Il est entre les mains du MIDI pour approbation. Lorsque cette deuxième étape sera effectuée, il y aura une annonce officielle.

¹⁶ Nous avons participé à l'ensemble du processus et continuons à y participer en tant qu'expert, mais aussi en tant que membre d'un groupe communautaire.

de solutions concrètes était de mise dans un esprit de coopération commune afin de résoudre les problèmes majeurs que la région vit : manque de main-d'œuvre et vieillissement de la population. Cette urgence était bien visible et s'est matérialisée lorsqu'un des partenaires explique autour de la table comment il a dû aller chercher des retraités pour former les nouveaux employés et faire avancer la production à court terme. Tout au long du processus, les partenaires ont pu écouter et prendre conscience de la diversité des problématiques auxquelles les (im)migrants sont confrontés : manque et absence de services, interdictions d'accès aux services selon les statuts, situations de contrôle et d'isolement de certains travailleurs dans les fermes et dans l'agriculture, etc. Les partenaires ont pu aussi connaître des initiatives effectuées dans d'autres petites villes afin de favoriser l'inclusion des (im)migrants dont celle à Normandin où le maire s'est impliqué afin d'inclure les TET dans des activités récréatives. Les employés de la Ville et des ministères présents aux rencontres ont fait preuve d'une volonté d'ouverture en travaillant de concert avec les autres partenaires afin d'envisager des pistes de solution aux problèmes exposés.

Lors des discussions, nous avons pu identifier plusieurs éléments que la littérature mentionne et pour lesquelles les partenaires ont été témoins. Parmi ces éléments mentionnés, il y a la perception que la population peut avoir lors de l'embauche d'un immigrant (BERRY, 2006) ou le discours social dans le contexte d'une augmentation de la remise en question de la présence des immigrants (CUKIER et al., 2016 ; ROUSSEAU et al., 2011). Ces éléments, parmi d'autres, ont permis à plusieurs reprises de remettre en perspective les discussions dans le contexte particulier de la Ville tout en la situant dans le contexte régional, provincial et même international. De plus, l'ensemble des discussions ont permis de prendre en considération l'importance de l'accès aux services et du rapprochement entre les (im)migrants et la population en général.

L'exercice auquel nous avons participé a bien démontré une vraie volonté de favoriser la reconnaissance sociale (HONNETH, 1996) des (im)migrants. Trois constats importants méritent d'être soulignés : (1) la reconnaissance par

l'ensemble des partenaires de la nécessité de donner accès aux services à l'ensemble des (im)migrants peu importe leur statut ; (2) la nécessité de construire des structures favorisant la concertation et l'organisation entre les partenaires ; et (3) la nécessité de construire des structures favorisant la rencontre entre les Québécois d'origines diverses. Cet exercice initié par la Ville de Saguenay, qui est toujours en progression, nous permet de postuler qu'une véritable volonté d'inclusion des (im)migrants est présente avec une ouverture envers l'autre. Nous considérons que ces éléments permettent de travailler pour le bien commun. Dans la prochaine section, nous verrons que cela crée un paradoxe et une tension dont nous devons prendre acte et surveiller afin de continuer à créer des espaces inclusifs où l'idéal du vivre-ensemble est de mise (voir le texte de White, Massana et Larouche-LeBlanc dans ce dossier).

4. CONCLUSION : PARADOXE ET TENSION EN CONTEXTE RÉGIONAL

Comme nous avons pu le constater, nous sommes en présence d'un contexte où de lois et de règlements restrictifs jumelés à une vision utilitariste des (im)migrants contribuent au maintien de conditions socioéconomiques défavorables pour les (im)migrants. À cela se conjugue une volonté d'inclusion avec une véritable ouverture envers l'autre à travers l'organisation qui s'effectue dans des localités comme à la Ville de Saguenay. Toutefois, cette situation crée un paradoxe où les conditions de l'inclusion sont toujours remises en question et appelées à se rapprocher du discours économique qui réduit les dimensions humaines à un seul facteur : combler les besoins.

En effet, si la volonté de satisfaire les besoins des (im)migrants afin de favoriser leur bien-être est très palpable, l'impulsion de départ est le manque de main-d'œuvre et le vieillissement de la population qui affectent la croissance économique. Cette impulsion de départ est aussi partagée par l'administration de la Ville (VILLE DE SAGUENAY ; FOGLIA, 2018) et par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans sa plus récente politique (MIDI, 2015). D'ailleurs, la Ville de Saguenay établit clairement ces

liens tout en effectuant une corrélation avec l'importance de l'inclusion des (im)migrants :

L'immigration à la ville de Saguenay pourrait représenter une stratégie viable (parmi d'autres) pour contribuer au redressement démographique, faire face à la rareté de la main-d'œuvre et favoriser le développement économique local et régional. Toutefois, il faut : (1) Favoriser les pratiques communes, intersectorielles, structurantes et planifiées ; (2) Favoriser les conditions d'intégration socioéconomique et professionnelle ; (3) Mettre en place les conditions nécessaires à l'établissement durable ; (4) Favoriser le dialogue et le rapprochement interculturel.

Veiller à ce que la régionalisation de l'immigration s'inscrive dans une perspective durable, humaine, systémique, holistique, innovante, concertée et de développement local et régional. (VILLE DE SAGUENAY, 2018, p.32)

Dans un contexte général de compétition et de coupures propres à l'idée d'une saine gestion dans la pensée néolibérale (FROZZINI ; LAW, 2017a; HARVEY, 2005; PECK, 2010), la volonté et l'initiative affichées par la Ville de Saguenay, avec sa nouvelle administration, remettent ainsi en question une pure vision utilitariste de l'(im)migration. Cette remise en question est aussi partagée par l'apport de tous les acteurs sur son territoire qui travaillent de près ou de loin sur les questions d'(im)migration. Cela était bien palpable lors des rencontres des comités de travail et c'est bien visible dans les comptes-rendus des réunions (VILLE DE SAGUENAY, 2019a, 2019 b).

D'ailleurs, dans la citation précédente, nous observons des éléments qui favorisent la valorisation d'autres dimensions propres au bien-être humain. Ainsi, lorsqu'il est question de « favoriser de pratiques communes », de « conditions d'intégration » ou lorsqu'il est question de « favoriser le dialogue et le rapprochement interculturel », la Ville fait sienne une ouverture qui a été rendue possible à travers la prise de conscience que des conditions particulières sont nécessaires pour l'inclusion des (im)migrants. Parmi ces conditions, il y a

la situation socioéconomique de la population, la prise en compte des représentations sociales (porter attention aux préjugés), le développement de compétences interculturelles et des orientations politiques claires (WHITE; GRATTON ; ROCHER, 2015). Nous pouvons avancer que la Ville et ses partenaires travaillent sur plusieurs d'entre elles, dont la prise en compte des représentations lors des travaux des comités, mais aussi le développement des compétences interculturelles et des orientations politiques claires. Ainsi, nous rappelons au lecteur que l'exercice que la Ville a entamé a comme but : « L'élaboration d'un plan d'action concerté en lien avec la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Saguenay. » (VILLE DE SAGUENAY, 2018).

Malgré ces initiatives et l'organisation du milieu, le fait de partir d'un constat économique (besoin de main-d'œuvre) et d'un constat démographique (vieillesse de la population), dans un contexte où la pensée néolibérale est prédominante, met en danger la mise en place d'actions favorisant l'inclusion des (im)migrants. Le danger provient de la pression qui est exercée par les impératifs utilitaristes et économiques. Ainsi, le contexte d'interactions avec les (im)migrants a permis à divers acteurs (en particulier ceux qui détiennent un plus grand capital politique et économique), à travers le temps, de se rendre compte qu'ils ne peuvent pas simplement se concentrer sur l'accès à l'emploi en faisant abstraction d'autres dimensions lors de l'établissement et le maintien des personnes issues de l'(im)migration. Ils se sont ainsi rendu compte qu'ils n'obtenaient pas les bénéfices escomptés si les autres dimensions n'étaient pas prises en compte. Toutefois, ces mêmes acteurs ont tendance à privilégier le bien-être de la population locale et particulièrement leurs propres intérêts. En effet, dans un système capitaliste, la tendance est celle à rechercher le plus grand bénéfice des détenteurs des capitaux. Ainsi, le contexte que nous vivons met en lumière le fait que le bien-être social et psychologique des (im)migrants permet une meilleure contribution économique et sociale de leur part. En d'autres termes, tous retirent des bénéfices. Toutefois, au sein de la tension entre une vision utilitariste et la volonté d'inclusion que nous observons, il y a

un équilibre fragile à essayer de préserver, mais dont nous ne contrôlons pas l'ensemble des facteurs. Pensons au climat international ou au contexte économique dans un état de presque absence d'intervention étatique.

Ainsi, dans un contexte de conservatisme budgétaire, il y a une diminution des ressources. Toutefois, ce sont les éléments construits autour d'autres dimensions qu'économiques qui sont souvent remis en question en premier et éventuellement éliminés. Pour cette raison, nous parlons d'un ralentissement possible des actions favorisant l'inclusion. D'ailleurs, nous ne parlons pas d'élimination, car il y a toujours des initiatives provenant de la communauté qui démontrent la présence de la volonté d'inclusion et de rapprochement.

Nous sommes à un moment où il y a une volonté d'organisation et de concertation afin de revoir les forces et les besoins sur le territoire local. Dans ce contexte, la création et la consolidation de réseaux d'entraide, le développement du leadership des personnes marginalisées et la diminution des écarts culturels, par exemple, peuvent être envisagés avec espoir. Ainsi, l'initiative de la Ville de Saguenay en collaboration avec ses partenaires est digne d'être soulevée en raison de sa portée et le sérieux de sa démarche. Toutefois, il demeure une incertitude concernant l'équilibre entre les tendances que nous avons mentionné. En effet, comment la tension créée par le paradoxe va-t-elle se résoudre? Nous pensons que seulement une analyse longitudinale permettrait de nous donner des éléments de réponse.

RÉFÉRENCES

ALMEIDA, S. et al. Fitting the mould: the role of employer perceptions in immigrant recruitment decision-making. *International Journal of Human Resource Management*, v. 26, n. 22, p. 2811-2832, 2015.

ANCTIL, P. Ruptures et continuités dans la représentation de l'immigration : Une analyse préliminaire du journal *Le Devoir* (1910-1963). *Anthropologie et Sociétés*, v. 41, n. 3, p. 107-129, 2017.

ATAK, I.; SIMEON, J. C. The Criminalization of Migration: Context and Consequences. In: ATAK, I.; SIMEON, J. C. (Eds.). *The criminalization of migration: context and consequences*. McGill-Queen's refugee and forced

migration studies. Montreal Kingston London Chicago, IL: McGill-Queen's University Press, 2018. p. 3-33.

BANERJEE, R.; PHAN, M. Licensing Requirements and Occupational Mobility Among Highly Skilled New Immigrants in Canada. *Relations Industrielles / Industrial Relations*, v. 69, n. 2, p. 290-315, 2014.

BARBEAU, B. Laïcité et signes religieux : le gouvernement Legault a l'appui de la population. Disponível em: <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1137423/laicite-signes-religieux-sondage-gouvernement-francois-legault>>. Acesso em: 20 fev. 2019.

BERRY, M. Employers lose fear of migrant workers. (cover story). *Personnel Today*, p. 1-1, 2006.

BESCO, R.; TOLLEY, E. Does Everyone Cheer? The Politics of Immigration and Multiculturalism in Canada. In: GOODYEAR-GRANT, E. et al. (Eds.). *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*. Montreal, Kingston, London, Ithaca: Queen's University, School of Policy Studies, 2018. p. 291-318.

BOUDARBAT, B.; BOULET, M. Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail. *IDEAS Working Paper Series from RePEc*, 2010.

BOUDARBAT, B.; CONNOLLY, M. Évolution de l'accès à l'emploi et des conditions de travail des immigrants au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 2006 et 2012. *IDEAS Working Paper Series from RePEc*, 2013.

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Automne 2009 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 3 nov. 2009. Disponível em: <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200911_f_33252.html>. Acesso em: 22 fev. 2019.

CARDU, H.; SANSCHAGRIN, M. Les femmes et la migration : les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle à Québec. *Recherches féministes*, v. 15, n. 2, p. 87-122, 2002.

CARPENTIER, M.; Fiset, C. *La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants*. Montréal: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, décembre 2011. Disponível em: <<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2102629>>. Acesso em: 3 dez. 2018.

CHICHA, M.-T. Discrimination systémique et égalité en emploi: vers une politique inclusive. In: MCANDREW, M.; POTVIN, M.; BORRI-ANADON, C. (Eds.). *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité: Recherche, formation, partenariat*. Québec, CANADA: Les Presses de l'Université du Québec, 2013. p. 45-61.

COTÉ, D. La réadaptation au travail des personnes issues de l'immigration et des minorités ethnoculturelles: défis, perspectives et pistes de recherche. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, v. 16, n. 2, 17 jan. 2014.

CÔTÉ, D. et al. Les enjeux de la santé-sécurité du travail et les conditions de l'inclusion. v. 7, n. 1, p. 9, 2015.

CÔTÉ, J.-G.; SAVARD, S.; SCARFONE, S. *Le vieillissement de la population et l'économie du Québec*. Montréal, Québec: Institut du Québec, nov. 2017.

CUKIER, W. et al. Trade-offs and disappearing acts: shifting societal discourses of diversity in Canada over three decades. *The International Journal of Human Resource Management*, p. 1-34, 2016.

EDO, A.; JACQUEMET, N. Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre: défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes? *Economie et Statistique*, 2014.

FORSTENLECHNER, I.; AL-WAQFI, M. A. A job interview for Mo, but none for Mohammed. *Personnel Review*, v. 39, n. 6, p. 767-784, 2010.

FROZZINI, J. L'interculturalisme selon Gérard Bouchard. In: EMONGO, L.; WHITE, B. W. (Eds.). *L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2014. p. 91-113.

FROZZINI, J. Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean: besoins, problématiques et structures. In: FALL, M.; MALTAIS, D.; TREMBLAY, S. (Eds.). *Vivre ensemble dans les régions du Québec: défis et enjeux contemporains*. Développement local et régional. Chicoutimi: GRIR, 2017. p. 31-51.

FROZZINI, J.; GONIN, A.; LORRAIN, M.-J. Dynamiques interculturelles en milieu de travail et associatif: des enjeux incontournables pour une participation démocratique des néo-Québécois. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, v. 25, p. 79-97, 2019.

FROZZINI, J.; GRATTON, D. Travail migrant temporaire et précarisation. *Vie économique*, v. 7, n. 1, p. 1-10, 2015.

FROZZINI, J.; LAW, A. J. Immigrant and Migrant Workers Organizing in Canada and the United States: Casework and Campaigns in a Neoliberal Era. Lanham, MD: Lexington Books, 2017a.

FROZZINI, J.; LAW, A. J. Pour une compréhension de l'hétérogénéité des visions du monde lors de l'implication dans la défense et l'aide aux (im)migrants. *Anthropologie et Sociétés*, v. 41, n. 3, p. 131-154, 2017b.

GIRARD, M.; SMITH, M.; RENAUD, J. Intégration économique des nouveaux immigrants : adéquation entre l'emploi occupé avant l'arrivée au Québec et les emplois occupés depuis l'immigration. *The Canadian Journal of Sociology*, v. 33, n. 4, p. 791-814, 2008.

GOLDRING, L.; LANDOLT, P. The Conditionality of Legal Status and Rights: Conceptualizing Precarious Non-citizenship in Canada. In: GOLDRING, L.; LANDOLT, P. (Eds.). *Producing and negotiating non-citizenship: precarious legal status in Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 2013. p. 3-27.

GREEN, D. A.; RIDDLE, C. Is There a Tradeoff Between Ethnic Diversity and Redistribution? The Case of Income Assistance in Canada. In: GOODYEAR-GRANT, E. et al. (Eds.). *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*. Montreal, Kingston, London, Ithaca: Queen's University, School of Policy Studies, 2018. p. 223-259.

GRIFFITH, D. Managing and Mismanaging Migration. An Introduction. In: GRIFFITH, D. (Ed.). *(Mis)managing Migration. Guestworkers' Experiences with North American Labor Markets*. Santa Fe: SAR Press, 2014. p. xi-xxxii.

HARVEY, D. *A Brief History of Neoliberalism*. New York: Oxford University Press, 2005.

HONNETH, A. *The struggle for recognition: the moral grammar of social conflicts*. 1st MIT Press ed. Cambridge, Mass: MIT Press, 1996.

ISQ. *Le bilan démographique du Québec*. Édition 2018. Québec: Institut de la Statistique du Québec, 2018. Disponible em: <<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2018.pdf>>.

JONES, J.; LEWIS, D. Let's Not Go Down that Path Again: Lessons from the Past Applied to Immigrant-Targeted Discrimination. *Employee Responsibilities & Rights Journal*, v. 23, n. 4, p. 229-247, 2011.

LABELLE, M. L'instrumentalisation des valeurs dans le débat sur la diversité, l'identité nationale et la citoyenneté au Québec. In: LABELLE, M.; COUTURE, J.; REMIGGI, F. W. (Eds.). *La communauté politique en question: regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2012. p. 343-366.

LANDOLT, P.; GOLDRING, L. The Social Production of Non-citizenship: The Consequences of Intersecting Trajectories of Precarious Legal Status and Precarious Work. In: GOLDRING, L.; LANDOLT, P. (Eds.). *Producing and negotiating non-citizenship: precarious legal status in Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 2013. p. 154-174.

LEWIS, H. et al. Hyper-precarious lives: Migrants, work and forced labour in the Global North. *Progress in Human Geography*, v. 39, n. 5, p. 580-600, 2015.

MARFOUK, A. Préjugés et fausses idées sur l'immigration et les immigrants, vecteurs de discrimination en matière d'accès à l'emploi [false ideas about immigrants and immigration and discrimination in labor market]. IDEAS Working Paper Series from RePEc, 2013.

MIDI. Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Gouvernement du Québec - ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2015.

MIDI. Portraits régionaux 2005-2014. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2016. Québec: ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion, août 2016a. Disponible en: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Portraits_regionaux2005-2014.pdf>.

MIDI. Présence en 2016 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2014. Québec: ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion, août 2016b. Disponible en: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2016_admisQc.pdf>.

MIDI. 2017: présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015. Québec: ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion, 2017.

NAKACHE, D. The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Regulations, Practices, and Protection Gaps. In: GOLDRING, L.; LANDOLT, P. (Eds.). . Producing and negotiating non-citizenship: precarious legal status in Canada. Toronto: University of Toronto Press, 2013. p. 71-95.

NAKACHE, D.; DIXON-PERERA, L. Temporary or Transitional? Migrant Workers' Experiences with Permanent Residence in Canada. Montreal: Institute for Recherche on Public Policy, 2016. v. 55

NORMAND, F. La pénurie de main-d'oeuvre nuit à la santé économique du Québec. Disponível em: <<https://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/pme/la-penurie-de-main-d-oeuvre-nuit-a-la-sante-economique-du-quebec/603293>>. Acesso em: 20 fev. 2019.

NOVIKOVA, N. I. Legal Anthropology of the Interaction of Russia's Numerically Small Indigenous Peoples of the North with Oil Companies. Anthropology & Archeology of Eurasia, v. 47, n. 2, p. 12-38, 2008.

PECK, J. Constructions of Neoliberal Reason. Oxford: Oxford University Press, 2010.

PENDAKUR, K.; PENDAKUR, R. The Colour of Money Redux : Immigrant/Ethnic Earnings Disparity in Canada, 1991-2006. In: TEIXEIRA, C.; LI, W. (Eds.). . The Housing and Economic Experiences of Immigrants in US and Canadian Cities. Toronto: University of Toronto Press, 2015. p. 227-260.

POSCA, J. Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes: Série Paul-Berland. Montreal: IRIS, set. 2016. Disponível em: <<http://iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-3>>.

POSCA, J. Pénurie de main-d'œuvre : des nuances s'imposent. Disponível em: <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/penurie-de-main-d-oeuvre-des-nuances-s-imposent>>. Acesso em: 20 fev. 2019a.

POSCA, J. Pénurie de main-d'œuvre : des nuances s'imposent (encore). Disponível em: <<https://iris-recherche.qc.ca/blogue/penurie-de-main-d-oeuvre-des-nuances-s-imposent-encore>>. Acesso em: 20 fev. 2019b.

RADIO-CANADA. Un gouvernement de la CAQ imposerait plus de conditions aux immigrants. Disponível em: <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1101195/gouvernement-caq-conditions-supplementaires-immigrants>>. Acesso em: 20 fev. 2019.

RIOUX, P. G. Quelques enjeux de la concentration de l'immigration à Montréal. *Vie économique*, v. 7, n. 1, p. 10, 2015.

ROCHER, F.; WHITE, B. W. L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien. Institut de recherche en politiques publiques, Étude IRPP. v. 49, p. 1-42, nov. 2014.

ROUSSEAU, C. et al. Perceived Discrimination and Its Association With Psychological Distress Among Newly Arrived Immigrants Before and After September 11, 2001. *American Journal of Public Health*, v. 101, n. 5, p. 909-915, 2011.

SAGER, A. Immigration, Class, and Global Justice: Some Moral Considerations/Implications. In: COUTURE, J.; LABELLE, M.; REMIGGI, F. W. (Eds.). . *La communauté politique en question: regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2012. p. 29-46.

SHARMA, N. On Being Not Canadian: The Social Organization of "Migrant Workers" in Canada. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, v. 38, n. 4, p. 415-439, 2001.

SHARMA, N. *Home Economics*. Toronto: University of Toronto Press, 2006.

SHARMA, N. Immigration Status and the Legalization of Inequality. In: BAUDER, H.; SHIELDS, J. (Eds.). . *Immigrant experiences in North America: understanding settlement and integration*. Toronto: Canadian Scholars' Press, 2015. p. 204-222.

TAYLOR, C. *Modern Social Imaginaries*. Durham: Duke University Press, 2007.

TIBOULET, M. et al. La discrimination ethnique à l'emploi: le rôle des préjugés, du contact intergroupe et des orientations d'acculturation. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, v. 62, n. 1, p. 37-45, 2012.

VALIANI, S. The Shifting Landscape of Contemporary Canadian Immigration Policy: The Rise of Temporary Migration and Employer-Driven Immigration. In: GOLDRING, L.; LANDOLT, P. (Eds.). . *Producing and negotiating non-citizenship: precarious legal status in Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 2013. p. 55-70.

VATZ-LAAROUSSI, M. L'immigration en dehors des métropoles: vers une relecture des concepts interculturels. *Canadian Ethnic Studies Journal*, v. 37, n. 3, p. 97-113, 2005.

VERTOVEC, S. Super-diversity and its implications. *Ethnic and Racial Studies*, v. 30, n. 6, p. 1024-1054, nov. 2007.

VILLE DE SAGUENAY. *Faits Saillants. État de la situation de l'immigration, des services et des initiatives*. Saguenay: Ville de Saguenay, décembre 2018.

VILLE DE SAGUENAY. *Élaboration plan d'action en immigration. Comité de travail « adéquation main-d'œuvre/emploi/formation/compétences » Compte rendu rencontres 15 et 17 janvier, février 2019a*.

VILLE DE SAGUENAY. *Élaboration plan d'action en immigration. Comité de travail « rapprochement et dialogue interculturel » Compte rendu rencontres 22 et 24 janvier, février 2019b*.

VILLE DE SAGUENAY; FOGLIA, N. *Consultation de partenaires et de groupes d'intérêt pour la réalisation d'un état de la situation et d'un portrait de services et d'initiatives en matière d'immigration* Ville de Saguenay, set. 2018.

WHITE, B. W.; GRATTON, D.; ROCHER, F. *Les conditions de l'inclusion en contexte interculturel. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens*. LABRRI, Université de Montréal: Commission des relations avec les citoyens, 2015. Disponible em: <<http://labrri.net/les-conditions-de-linclusion-en-interculturel/>

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_98439&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz>.

ZOU, M. *The Legal Construction Of Hyper - Dependence And Hyper - Precarity In Migrant Work Relations*. *The International Journal of comparative labour law and industrial relations*, v. 31, n. 2, p. 141-162, 2015.